



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1701 093

Le 10 février 2017

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les constats d'infraction émis à Saint-Jean-de-Matha.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 11 janvier 2017. Nous comprenons de celle-ci, que vous désirez obtenir le nombre de constats d'infraction émis en vertu du Règlement municipal concernant la paix, bon ordre et la sécurité publique sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha pour les trois dernières années.

Vous trouverez ci-dessous, un tableau concernant le nombre de constats d'infraction émis en vertu du Règlement municipal concernant la paix, bon ordre et la sécurité publique dans la municipalité de Saint-Jean-de-Matha, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2016. Prenez note que les données ci-dessous sont comptabilisées par année financière et non par année civile.

**Tableau concernant le nombre de constats d'infraction émis en vertu du Règlement municipal sur la paix, bon ordre et la sécurité publique dans la municipalité de Saint-Jean-de-Matha.**

<b>Années</b>	<b>Nombre de constats d'infraction</b>
1 <sup>er</sup> avril 2013 – 31 mars 2014	16
1 <sup>er</sup> avril 2014 – 31 mars 2015	2
1 <sup>er</sup> avril 2015 – 31 mars 2016	9
1 <sup>er</sup> avril 2016 – 31 décembre 2016	6

Pour votre information, les données pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 sont accessibles en consultant le rapport annuel d'activités des postes de la MRC de Matawinie, à la page 24, diffusé sur le site Internet de la Sûreté du Québec, dont vous trouverez le lien ci-dessous.

<http://www.sq.gouv.qc.ca/informations/statistiques-ressources/portrait-poste-mrc-de-matawinie.pdf>

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Fadwa Saadi Cherkaoui

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,